

## FICHE DE POSTE

Suite à un emploi déclaré vacant dans une ENSA, conformément à l'article 9 de l'arrêté du 3 janvier 2020 relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture

### CONCOURS ENSEIGNANT-CHERCHEUR DES ECOLES NATIONALES SUPERIEURES D'ARCHITECTURE

SESSION 2021

**Tous les postes du Ministère de la culture et de ses établissements  
sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleurs(es) handicapés(es)**

#### N° PLACE EMPLOI PUBLIC DE DIFFUSION

Intitulé du poste (F/H): <b>Maitre de conférences des ENSA</b>	Catégorie statutaire : A
Groupe de discipline : <b>Ville et Territoires (VT)</b> Discipline : <b>Urbanisme et projet urbain (UPU)</b>	Corps : Maître de conférences (MCF)
Recrutement effectué au titre de : <b>concours catégorie 2</b>	Code corps : MAEA
	<i>Date de la prise de fonction / 01/09/2021</i>

Domaine(s) Fonctionnel(s) : **Enseignement supérieur - Recherche**

Emploi(s) Type : **Enseignant(e)-chercheur(e) dans le supérieur –RCH03A STA**

Nom et Adresse administrative et géographique de l'affectation :

**École nationale supérieure d'architecture de Marseille**

184 avenue de Luminy – Case 924 –

13288 MARSEILLE Cedex 9

#### Missions et activités principales

**L'ENSA-Marseille recrute un.e enseignant(e) chercheur(e) ayant une compétence dans le domaine « Ville et territoire » et plus particulièrement « Urbanisme et Projet urbain », et ce, par une expérience professionnelle dans les domaines du projet urbain et territorial et une capacité à construire une réflexion critique sur cette pratique et l'exercice de la profession et de l'enseignement dans ces domaines.**

Cette compétence pourra être renforcée par un engagement dans la recherche ou dans des programmes d'enseignement innovants.

Avec ce poste de Maitre de conférences VT catégorie 2, l'ENSA-Marseille souhaite, renforcer l'enseignement de la théorie et de la pratique du projet urbain et territorial en licence et en master. Elle souhaite développer la réflexion sur les thématiques, méthodes et dynamiques propres à la conception à l'échelle des villes et territoires méditerranéens portées par le Domaine d'Etude de master « Architecture et Territoires Méditerranéens » au sein de l'école et dans la perspective de l'Institut Méditerranéen de la Ville & des Territoires (IMVT).

Le Domaine d'Etude de master « Architecture et Territoires Méditerranéens » propose de former au projet multiscalair, pour faire face aux enjeux de la mutation de la ville et des territoires et aux défis du changement climatique, afin de projeter leurs résiliences et leurs transformations. Nous préparons les étudiants à jouer un rôle

face à ces défis, et à l'incarner dans les métiers articulant la question de l'aménagement du territoire avec la pratique du projet architectural et urbain. L'enseignement y est inscrit dans la réalité, la complexité et l'évolution des territoires méditerranéens contemporains, à l'échelle du littoral de la région PACA, et des métropoles du pourtour de la Méditerranée. Le littoral méditerranéen est un axe fort de notre enseignement par notre participation à la chaire partenariale d'enseignement et de recherche « Le littoral comme territoire de projets », labélisée par le Ministère de la Culture en juillet 2020. Ainsi les enseignements de projet participent d'une forme de recherche par et avec le projet adossé au laboratoire INAMA.

Dans sa proposition, le.la candidat.e devra expliciter et mettre en perspective les thématiques et problématiques engagées dans sa pratique professionnelle et ses expériences d'enseignement, et éventuellement ses participations à des programmes innovants, au regard de la discipline VT et donc du projet, ainsi qu'au regard de celles développées dans le Domaine d'Etude de master « Architecture et Territoires Méditerranéens » et des futurs partenaires de l'Institut Méditerranéen de la Ville & des Territoires (IMVT).

### **Ses missions sont les suivantes :**

#### **Définir et assurer un projet**

##### **- Pédagogique :**

Le.la candidat.e devra enseigner dans les cycles de licence et master.

Il.elle devra donc inscrire sa proposition pédagogique dans le Domaines d'Etudes de Master « Architecture et Territoires Méditerranéens ».

Sa charge pédagogique se composera :

- Il. elle devra enseigner dans un studio de projet en **cycle licence** :

En vue de donner un socle théorique ouvert l'établissement a décidé dans le cadre de son programme pluriannuel de « thématiser » chaque semestre.

L1\_S1 : « Récit d'un territoire et pensée du projet ».

L1\_S2 : « Fondamentaux de l'espace architectural et outils du projet ».

L2\_S3 : « Matérialité et pensée constructive »

L2\_S4 : « Espace public et petit équipement »

L3\_S5 : « Logements en site urbain »

L3\_S6 : « L'équipement métropolitain »

- Il. elle intégrera et renforcera en **cycle master** l'équipe pédagogique du Domaine d'Etude de master « Architecture et Territoires Méditerranéens » :

- prioritairement participer à l'encadrement des studios de projet en master (M1 et M2) « L'architecture du territoire » dirigé par Laurent Hodebert et/ou « Habiter le littoral demain » dirigé par Eric Dussol.

- participer à l'enseignement des séminaires « La fabrique du Territoire » dirigé par Laurent Hodebert et/ou « Modes de constitution de l'espace public urbain » dirigé par Alexandra Biehler. Ces séminaires exploratoires et de recherche participent au parcours recherche.

- participer au cours de master « Espaces publics et constitution des paysages urbains » coordonné par Alexandra Biehler.

##### **- Scientifique :**

Le.la candidat.e participera à l'initiation à la recherche en licence (rapport d'étude) et en master (séminaire, TPE, TPE-R) autour des thèmes et problématiques spécifiques au Domaine d'Etude de master « Architecture et Territoires Méditerranéens ».

Le.la candidat.e participera au développement de l'enseignement et de la recherche au sein de l'école sur les thématiques énoncées ci-avant (Chaire littorale et espace méditerranéen) et dans la perspective de l'Institut Méditerranéen de la Ville & des Territoires (IMVT).

Le.la candidat.e pourra être amené à participer aux activités scientifiques de l'école en rapport avec les

thématiques sur lesquelles son activité d'architecte porte, par une contribution ponctuelle ou en s'engageant au sein de l'une des unités de recherche de l'école qui abordent les échelles urbaines et territoriales : INAMA, Projetc[s].

**- Autres tâches :**

- Coordinations pédagogiques nécessaires, en fonction des enseignements du.de la candidat.e.
- Participation aux jurys (notamment : PFE).
- Encadrement de rapport(s) d'études, direction de stage(s), ...
- Implication dans la vie et les instances de l'école.
- Participation au rayonnement de l'école et au développement de partenariats pédagogiques et scientifiques, nationaux et internationaux.
- Valorisation et diffusion des travaux de l'école.

**Charges horaires d'enseignement et de recherche**

En application de l'article 7 du décret n° 2018-105 du 15 février 2018 relatif au statut des maîtres de conférences et des professeurs des écoles d'architecture, « *le temps de travail de référence des professeurs des écoles nationales supérieures d'architecture est constitué :*

*1° Par les services d'enseignement déterminés par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés ou 192 heures de cours magistraux ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;*

*2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par l'article 2 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture ».*

**Diplômes requis ou expérience professionnelle requise : précisions au regard de la catégorie du recrutement enrichi des spécificités du profil**

- Compétences relatives aux missions d'enseignement et de recherche :
- Concevoir et proposer une politique de formation dans sa discipline et en organiser la mise en œuvre
- Participer à la mise en œuvre des activités de recherche
- Solides expériences et compétences relatives aux missions d'enseignement du projet urbain et territorial.
- Témoigner d'une activité de praticien confirmée (7 ans de pratique) montrant un engagement dans une pensée réflexive liant théorie et pratique du projet urbain et territorial.
- Capacité à s'intégrer dans une équipe d'enseignants-praticiens et d'enseignants-chercheurs portant le projet pédagogique et scientifique de l'école
- Développer l'interdisciplinarité dans les activités pédagogiques de l'école.
- Développer des partenariats autour de thématiques et problématiques contemporaines de projet.
- Une activité de recherche ou la participation à des programmes d'enseignement innovants

**Diplôme requis :**

-diplôme d'architecte DPLG ou DEA ou équivalent

**Préciser le rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)**

Domaine d'Etude de master « Architecture et Territoires Méditerranéens »

Les enseignants chercheurs de l'ensa•m sont rattachés à l'ED 355 « culture, espaces et société » de la MMSH.

**Pour le concours, décret n° 2018-105 en date du décret du 15 février 2018 :**

**Article 34**

*(...) La première catégorie de concours (catégorie 1) est ouverte aux candidats inscrits sur la liste de qualification*

*qui remplissent les conditions fixées au 1° de l'article 31.*

*Les candidats exerçant une fonction d'enseignant-chercheur d'un niveau équivalent à celui de l'emploi à pourvoir, dans un établissement d'enseignement supérieur d'un Etat autre que la France, titulaires de diplômes universitaires, qualifications et titres de niveau équivalent peuvent être dispensés de la possession du doctorat par le conseil national des enseignants-chercheurs des écoles nationales supérieures d'architecture.*

**La seconde catégorie de concours** (catégorie 2) est ouverte aux candidats inscrits sur une liste de qualification qui remplissent l'une des conditions mentionnées aux 2°, 3°, 4° et 5° de l'article 31.

### **Article 31**

*Les candidats à l'inscription sur la liste de qualification mentionnée à l'article 30 doivent remplir l'une des conditions suivantes :*

*1° Être titulaire, à la date de clôture des inscriptions, du doctorat ou de l'habilitation à diriger des recherches. Les titulaires de diplômes d'enseignement supérieur, qualifications et titres de niveau équivalent peuvent être dispensés de la possession du doctorat par le conseil national des enseignants-chercheurs des écoles nationales supérieures d'architecture ;*

*2° Justifier, au 1er janvier de l'année du concours, d'au moins quatre ans d'activité professionnelle effective dans les domaines relevant de l'architecture dans les huit ans qui précèdent. Ne sont pas prises en compte les activités mentionnées au III de l'article 25 de la loi du 13 juillet 1983 ou à l'article 2 du décret du 2 mai 2007 susvisés ;*

*3° Être enseignant associé ou occuper un emploi d'enseignant non titulaire et justifier, au 1er janvier de l'année du concours, d'au moins quatre années de service au cours des huit années qui précèdent à une quotité de temps de travail au moins égale à 50 % du temps de service de référence des enseignants-chercheurs des écoles nationales supérieures d'architecture ;*

*4° Être détaché dans le corps des maîtres de conférences ;*

*5° Appartenir à un corps de fonctionnaires relevant du décret du 30 décembre 1983 susvisé assimilé, par arrêté du ministre chargé de l'architecture, au corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture.*

### **Présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement :**

L'ENSA-Marseille accueille 1100 étudiants chaque année, dont 959 en formation initiale (1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> cycles) et 13% d'étudiants étrangers (toutes formations confondues).

Elle est la seule école d'architecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et de la région Corse d'où sont issus une grande majorité d'étudiants. Outre la formation initiale organisée en quatre domaines d'études pour le 2<sup>e</sup> cycle, l'ENSA-Marseille, s'appuyant sur un département de la recherche doctorale en architecture (DREAM), est l'une des 12 écoles à avoir mis en place une formation doctorale dont le développement constitue une priorité.

Avec l'Institut d'Urbanisme et d'Aménagement Régional d'Aix-Marseille Université et l'antenne de Marseille de l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage, elle construit l'Institut Méditerranéen de la Ville et des Territoires qui ouvrira ses portes à l'horizon 2023.

Cet institut rassemblera en un même lieu trois écoles et deviendra un institut tripartite sans équivalent en France et confortera par là-même, dans le centre-ville de Marseille, le campus universitaire Saint-Charles.

Formés aux métiers complémentaires d'architecte, de paysagiste et d'urbaniste, 1 300 étudiants s'y côtoieront, plus exactement aux niveaux du master (625 étudiants), des post-diplômes (environ 125 personnes) et du doctorat (une quarantaine). La communauté des enseignants et chercheurs, d'environ 110 titulaires, pourra y proposer des enseignements complémentaires, parfois partagés. Dans la poursuite d'ateliers communs déjà assurés depuis quelques années, basés principalement sur des analyses et approches de terrain, le croisement des formations, voire la création de formations co-habilitées, y sera recherchée pour conférer aux différents diplômés des aptitudes collaboratives efficaces.

Cinq unités ou laboratoires de recherche implantés dans l'IMVT (INAMA, MAP-Gamsau, Project[s] ; LAREP ; LIEU) renforceront leur coopération sur des projets de recherche à des échelles diverses et selon des approches très

différentes : recherche fondamentale, recherche appliquée et recherche par le projet ou sur le projet. En cela, l'IMVT concourt aux objectifs de la STRANES visant à rapprocher des chercheurs actuellement dispersés pour favoriser l'émergence de pôles d'excellence et les démarches transdisciplinaires.

Pour la diffusion de la culture scientifique et professionnelle en architecture, paysage et urbanisme, l'IMVT se doit d'être un lieu majeur, un pôle essentiel. Pour les débats, les échanges, des formations, des séminaires, les manifestations et l'accueil de manifestations, l'institut sera ouvert au grand public comme aux réseaux d'acteurs institutionnels ou professionnels, y compris pendant les périodes estivales.

**L'identité pédagogique de l'École se décline grâce à son programme pédagogique dont les principes généraux sont les suivants :**

- **Licence (DEEA)** : Chaque semestre est composé de 3 Unités d'Enseignements Projet/Outils & Explorations/Fondamentaux. L'UE Projet est elle-même composée d'un cours de théorie, d'un studio et d'un TD pluridisciplinaire associé. Chaque semestre aborde une thématique spécifique de projet, ainsi les groupes fonctionnent de manière horizontale.

Pour plus d'information : <http://www.marseille.archi.fr/enseignements/licence/>

- **Master (DEA)** : Il est composé de 4 domaines d'études (DE) : DE1 Préexistences (avec 3 axes : 1- Préserver-Transmettre-Transformer ; 2- Matières Construites ; 3- Constitution Diffusion & Mutation des Arts de l'Architecture) ; DE2 Architecture-Partage-Processus ; DE3 Architecture et Territoires Méditerranéens ; DE4 Soutenabilité & Hospitalité : Bien vivre.

Les studios **de projet**, avec leurs TD exploratoires associés, comme les séminaires comportent des étudiants tous niveaux confondus (M1 & M2).

- **Habilitation à la Maîtrise d'œuvre en son Nom Propre (HMONP)** : Elle permet au titulaire d'un DEA (diplôme d'Etat d'architecte) d'acquérir, approfondir ou actualiser ses connaissances (responsabilités personnelles du maître d'œuvre, économie du projet, réglementations et normes constructives).

- **Doctorat en Architecture** : Formation à la recherche par la recherche, en lien avec l'École Doctorale 355 « Espaces, Cultures, Sociétés » d'Aix-Marseille Université.

- **Formation Professionnelle Continue (FPC-Profil)** : L'école est l'une des 6 ENSA(P) à proposer une formation aux personnes engagées dans la vie active, ayant une activité professionnelle dans le domaine de l'architecture et souhaitant obtenir le Diplôme d'État d'Architecte.

- **Double-Cursus** : L'école propose une formation architecte-ingénieur en partenariat avec Polytech'Marseille d'Aix-Marseille Université.

**Présentation des activités scientifiques de l'école et des perspectives de développement**

L'école de Marseille accueille **trois unités de recherche habilitées** :

**PROJECT(s)** aborde la question du projet dans les disciplines de l'architecture, du paysage, de l'urbanisme, du design, des arts et de l'ingénierie. Elle a vocation à étudier les savoirs en actes dans le projet : les savoirs convoqués et utilisés dans la conception ; les savoirs transformés et produits par la conception. Elle cherche à déterminer sous quelles formes ceux-ci sont effectivement sollicités, et ceux-là, effectivement produits. Cette approche du projet, qu'elle soit disciplinaire ou transdisciplinaire, puise dans les cinq axes du laboratoire qui organisent, en leur sein, des thèmes et actions de recherche : "Pédagogie réflexive du et pour le projet" ; "Les territoires et objets multiscales en projet" ; "Projeter face aux risques" ; "Ambiances, Energie, Environnement durable dans le projet" ; "Modèles numériques et méthodes pour le projet".

**INAMA** : Les travaux du laboratoire sont centrés sur l'époque contemporaine (XIX siècle à nos jours) et l'aire régionale Méditerranéenne, ils abordent les questions des productions doctrinales et de projets à différentes échelles. Déclinant une thématique générale centrée sur les rapports entre dynamiques globales et locales, les

recherches traitent particulièrement : de la construction contemporaine du territoire urbain et métropolitain (histoire et atlas des territoires), des transferts et adaptations de normes et de modèles, de la construction des postures méditerranéistes en architecture, des jeux d'acteurs entre experts et politiques, des doctrines et des pratiques d'identification et d'intervention sur les patrimoines.

**MAP-GAMSAU** : Le laboratoire MAP-Gamsau est l'équipe fondatrice de l'UMR 3495 CNRS/MCC MAP. Le MAP, Unité Mixte de Recherche du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) et du Ministère de la Culture et de la Communication, fédère des équipes au CNRS et au sein des écoles d'architecture de Lyon, Nancy, Marseille et Paris La Villette. Depuis janvier 2014, le Map-Gamsau est hébergé par le CNRS sur le campus Joseph Aiguier à Marseille. L'équipe s'est recentrée autour d'un objectif scientifique principal : développer des méthodes, des outils et des modèles pour observer, comprendre et documenter les évolutions du bâti patrimonial. Interrogeant des technologies et formalismes existants, ou en introduisant des outils informatiques et des méthodologies d'étude expérimentales, l'approche du laboratoire se caractérise par les quatre éléments suivants : une méthode de travail, intégrant les logiques de modélisation architecturale aux pratiques de la visualisation d'informations ; une mise en œuvre de modèles théoriques et de représentations graphiques répondant aux exigences particulières du domaine d'application ; des protocoles d'acquisition de données métriques innovants ; un important effort de déploiement des travaux de recherche vers les communautés scientifiques et professionnelles du domaine ainsi que vers le grand public.

Depuis janvier 2016, l'équipe est liée au Centre Interdisciplinaire de Conservation et Restauration du Patrimoine (CICRP) au travers d'une convention de laboratoire commun (Lab-Com MAP(CICRP)).

*Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisation (RSO), le Ministère de la Culture et ses établissements publics s'engagent à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans leurs activités de recrutement. Une cellule d'écoute, d'alerte et de traitement est mise à la disposition des candidat(e)s ou des agent(e)s qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.*

**Liste de pièces à fournir : Se reporter à l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture**

**Envois des candidatures :**



**Les candidatures se font uniquement sur le site démarches simplifiées via le lien suivant : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/recrutement-ensa-2021>**

**Aucune candidature déposée sur la PEP ne sera traitée**

Vous pouvez contacter l'adresse suivante pour connaître les modalités de dépôt du dossier :

**[direction@marseille.archi.fr](mailto:direction@marseille.archi.fr)**

Pour des informations complémentaires vous pouvez contacter :

Hélène Corset-Maillard, directrice de l'ENSA-M : [helene.corset-maillard@marseille.archi.fr](mailto:helene.corset-maillard@marseille.archi.fr)

Véronique Roblin, directrice adjointe de l'ENSA-M : [veronique.roblin@marseille.archi.fr](mailto:veronique.roblin@marseille.archi.fr)

**Modalités de recrutement :**

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA Marseille